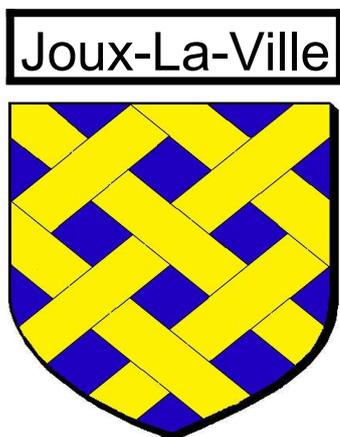


Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Et Surveillant(e)s brigadiers

Non-Gradé(e)s



Collègue,

Lors du C.T.S., du 12 Mars 2020, l'ordre du jour comprenait la charte des temps locale. Malheureusement, le S.P.S., 100% Surveillant(e)s, a constaté hier lors du dernier C.T.S. l'absence de certains points chers aux collègues et non des moindres dans ces dites chartes malgré nos remontées suivant la réunion initiale.

Et pourtant notre organisation syndicale a soulevé plusieurs points tels que :

- _ les attributions de postes à coupure le Week-end et semaine pour le service mixte,
- _ la programmation des agents en Longues/ journées Nuits avec leur équipe d'affectation et non se retrouver en Longues journées à la place. Il en va de même de faire bénéficier aux agents en 3/2 et LJ/N de 15 jours de CA en période scolaire.
- _ La nécessité d'attribuer aux tours 7 et 8 en service de nuit les postes au véhicule d'intervention le matin ou à un autre personnel effectuant la nuit,
- _ L'attribution du tour onze aux agents équipés.

Ces deux derniers points étaient le fruit de plusieurs jours de mobilisation.

Comment interpréter et expliquer qu'à partir du 1er Mai, les agents programmés aux coupures cuisine le week-end et jours fériés ont vu baisser le volume journalier horaire sans aucune consultation en CTS au préalable ? Aucune note de service, pas de modification de la charte des temps mais c'est quinze minutes en moins !!

Aussi, lors de réunions "post covid", le S.P.S. a démontré l'intérêt de conserver les créneaux de promenade modifiés pendant la crise sanitaire qui correspondent, sur l'aspect sécuritaire, aux attentes des personnels et au relevé de conclusion 2018. Cette modification devrait être pérennisée et faire l'objet d'une validation qui entrerait dans la charte des temps.

Nous voulons également revenir sur le sujet de la pointeuse au niveau de la porte d'entrée. Bien que nous sommes contre le badgeage, lors du dernier CTS, notre syndicat avait proposé que la badgeuse soit positionnée avant le portique. La direction nous avait dit qu'elle ferait le nécessaire et que s'il y avait besoin, une seconde pourrait être installée. A ce jour, aucune modification n'a été apportée. D'ailleurs, ne serait-il pas possible d'en installer une autre au niveau de l'administratif ?

Enfin, il semble primordial de stopper la fameuse volante de Noël qui n'a pour but que faire baisser le nombre d'heures supplémentaires d'agents au cours de l'année. En cette année difficile que nous traversons suite à la crise sanitaire, les surveillants, déjà assez éprouvés par l'obtention de la « prime » réduite à peau chagrin par la prise en compte des différentes absences (CA imposés, accident de service, ...), doivent pouvoir envisager les fêtes de fin d'année sous une nouvelle et meilleure donne. Pour mémoire les surveillant(e)s pouvaient se positionner pour la fête qu'il souhaitait. A l'heure actuelle, nous avons des services qui sont « annualisés », l'effectif est plus conséquent et le nombre de jours diminuent, quelle logique ?

C'est pourquoi, le SPS ne signera pas la charte des temps sans les points mentionnés sur le procès-verbal du dernier CTS ainsi que les points évoqués dans ce tract. Le S.P.S. a tenu être transparent dans ses revendications et ses intentions dans le respect de nos collègues. D'ailleurs, Le S.P.S. souhaite rappeler par le biais de ce courrier, tout comme au cours de l'instance de concertation, notre statut ultra-catégoriel ! Nous ne prenons et prendrons part à aucune décision ou signature pour des personnels que nous ne représentons pas.

Le bureau local, le 15/09/2020.